

Le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière devient France Ciment et dévoile sa feuille de route pour accélérer la décarbonation et défendre la souveraineté industrielle du secteur

Le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière dévoile sa nouvelle feuille de route pour répondre aux grands enjeux de décarbonation et de souveraineté industrielle. Un scénario ambitieux qui vise -50 % d'émissions dès 2030, en accélérant la décarbonation des process (recours aux combustibles alternatifs, réduction du taux de clinker...) pour ensuite déployer le captage du carbone inhérent à la fabrication du ciment.

Cette stratégie renforce l'ancrage territorial de la filière, comme maillon fort de la valorisation des déchets et comme moteur d'une nouvelle économie au cœur des régions.

Avec un plan d'investissements cumulés de plus de 5 milliards d'euros jusqu'en 2040, l'industrie affiche son volontarisme. Le ciment français décarboné jouera un rôle essentiel dans la transition écologique à travers la construction durable et le développement des infrastructures de mobilités, d'énergies renouvelables, ou encore de gestion de l'eau.

Alors que l'industrie française du ciment vit un moment véritablement charnière, porté par une dynamique d'innovation sans précédent, le SFIC change de nom et devient France Ciment.

Bruno Pillon, président de France Ciment : « L'industrie du ciment est engagée dans une profonde transformation pour aller plus loin et plus vite dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone. Les solutions pour y parvenir sont identifiées et, pour certaines, déjà en cours de déploiement. La décarbonation est une opportunité qui engage notre industrie à se réinventer, à renforcer son ancrage dans les territoires. Nous vivons aujourd'hui un vrai Momentum grâce à la mobilisation sans précédent de tous les acteurs de la filière pour impulser une dynamique d'innovations durables. Un chemin exigeant qui appelle à une concertation avec les pouvoirs publics pour déployer en urgence les moyens qui conditionnent la réussite de notre plan d'action. »

Une feuille de route pour réduire de moitié les émissions du secteur dès 2030

Cette feuille de route fixe le cap 2023-2050 pour une industrie française du ciment décarbonée et compétitive, partie intégrante de la transition écologique. Un scénario qui s'inscrit dans une logique de sobriété : construire mieux avec moins, en mobilisant un mix plus important de matériaux durables. Il repose sur deux piliers : d'une part l'accélération des solutions de décarbonation déjà existantes et d'autre part le déploiement des solutions de captage du carbone inhérent à la fabrication du ciment.

1,7 Mds d'euros pour accélérer la décarbonation des process via les leviers déjà existants

Améliorer l'efficacité énergétique des process, recourir à des énergies combustibles non fossiles en valorisant les déchets non recyclables des collectivités et industries voisines, et enfin abaisser en cimenterie la teneur en clinker - composant carboné du ciment - en produisant des substituts (argile calcinée, etc.). Les objectifs majeurs en chiffres :

- La part des combustibles alternatifs (déchets) atteindra 80 % dès 2030 (vs. 44 % en 2021)
- La teneur en clinker des ciments français réduite à 62 % en 2050 (vs. 75 % en 2021 et 68 % en 2030)

-> Réduction de 27 % des émissions pour une tonne de ciment dès 2030

2 à 4 Mds d'euros pour l'ensemble de l'industrie cimentière française, afin de déployer le captage du carbone inhérent à la fabrication du ciment d'ici 2040

Sur les 10 MT de CO₂ émises chaque année par le secteur du ciment, les 2/3 sont inhérentes à la fabrication du clinker. Pour « s'attaquer » à ces émissions, le déploiement des technologies de captage, stockage et valorisation du CO₂ (CCS et CCU) sont incontournables. Les objectifs de « captage » sont les suivants :

- Dès 2030, captage de **2,4 MT de CO₂ par an**
- 2050 : captage de **5,8 MT de CO₂ par an**

-> Réduction de 23 % des émissions pour une tonne de ciment dès 2030

-> Atteinte de la quasi-neutralité carbone en 2050

Un ancrage territorial encore plus fort, avec l'émergence d'une nouvelle économie du carbone, créatrice d'emplois non délocalisables

Ce modèle renforce l'ancrage territorial des cimenteries. D'une part, car elles apportent **une solution de premier plan aux collectivités dans la valorisation des déchets** non recyclables, en prenant en charge dès aujourd'hui 1 MT de déchets par an et plus de 1,5 MT en 2030.

D'autre part, L'industrie entend **renforcer son rayonnement économique bénéfique** au cœur des régions. Le développement des infrastructures de captage, stockage et valorisation du carbone mutualisé au cœur de hubs territoriaux va entraîner **une nouvelle économie du carbone, créatrice de valeur et d'emplois non délocalisables.**

Une stratégie dont la réussite est conditionnée au soutien des pouvoirs publics

A travers cette feuille de route, **l'industrie du ciment et ses acteurs répondent à l'appel du Président de la République qui réunissait en novembre dernier les 50 sites les plus émetteurs – dont 20 cimenteries parmi les 25 du secteur – pour impulser une mobilisation collective en faveur de la décarbonation.**

Le secteur appelle les pouvoirs publics à rendre possible dès aujourd'hui les conditions de la mise en œuvre de cette feuille de route : **financement, contrôle des coûts opérationnels, stabilisation du cadre réglementaire, développement des infrastructures, etc.**

Mais surtout, **la sécurisation d'un accès à une énergie électrique décarbonée et compétitive est cruciale.** Le déploiement des technologies de captage de CO₂ implique un doublement des besoins en électricité pour les sites cimentiers. A noter que pour répondre à ces besoins croissants, la filière étudie les possibilités de mobilisation du foncier de ses carrières d'extraction pour développer des projets de production d'énergies renouvelables.

La maîtrise des coûts et notamment ceux liés à l'énergie est essentielle pour un secteur qui a vu sa compétitivité fragilisée ces dernières années. La souveraineté de l'industrie française des matériaux de construction se joue dès aujourd'hui.

Une ambition qui se concrétise par une nouvelle identité avec France Ciment

Bruno Pillon précise : « Pour marquer ce tournant en réaffirmant son ancrage territorial, le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière change de nom pour devenir France Ciment. Avec l'ambition que le ciment réponde aux enjeux de résilience, avec la volonté affichée d'accélérer la transition environnementale, France Ciment entend relever les défis d'une construction plus durable. »

À propos de FRANCE CIMENT

FRANCE CIMENT est l'organisation professionnelle regroupant les industriels producteurs de clinker et de liants hydrauliques : ciments, chaux hydrauliques et liants routiers. Présentes en France au travers d'une quarantaine de sites industriels, les entreprises regroupées au sein de FRANCE CIMENT emploient près de 4 500 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,4 milliards d'euros.

L'industrie cimentière française regroupe cinq sociétés productrices de ciment : Heidelberg Materials, Imerys SA (Imerys Group), Lafarge France (Membre du groupe Holcim), Egiom (CRH Company) et Vicat.

www.france-ciment.fr

CONTACTS PRESSE – Agence CorioLink

Océane Vilminot - 07 84 90 83 16 - oceane.vilminot@coriolink.com

Urielle Dutartre - 06 62 82 71 62 - urielle.dutartre@coriolink.com

Feuille de route de décarbonation de l'industrie cimentière

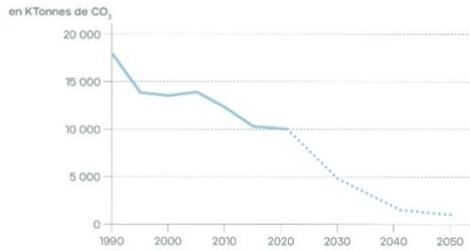
Mai 2023 - Source : France Ciment



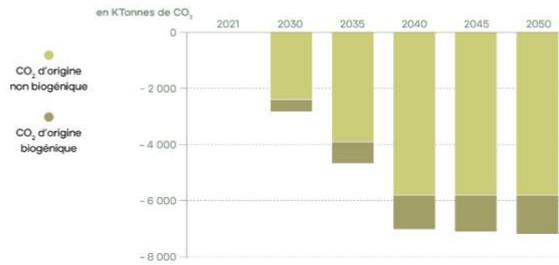
Qu'est ce qu'une "Feuille de Route de Décarbonation Sectorielle" ?

La Feuille de Route est issue du travail conduit par France Ciment pour décrire les leviers de décarbonation du secteur sur la base des hypothèses les plus réalistes. Ni engagement, ni exercice de planification, ce travail a pour objectif d'identifier les verrous à lever et les actions à prendre.

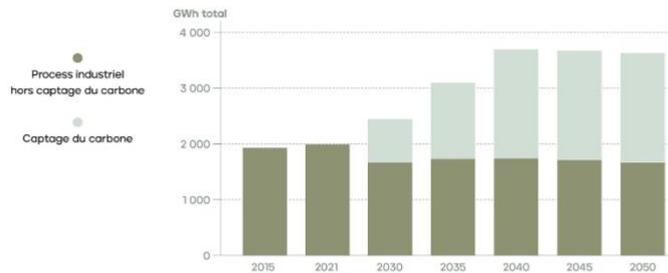
Trajectoire des émissions de CO₂ depuis 1990



Capture du CO₂ (volumes annuels)



Consommation d'électricité



Baisse des émissions de CO₂ entre 2015 et 2030

